



MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL
SEANCE DU 14/04/2022
L'AN DEUX MIL VINGT DEUX LE QUATORZE AVRIL A 20H30
Délibération 2022-14-04-06

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BRUNENGO, 1^{er} Adjoint

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Jean-Mario LORENZI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C. BRUNENGO	
Eliane ALBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christophe BRUNENGO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Marianne GERMANO-ORFAO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel POGGI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine FERRERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Renaud DETOEUF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	E. ALBIN	
Christine COSENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Richard COLSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Livia VERET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicolas CROO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	R. COLSON	
Laurence GIRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
David BOUSSEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. FERRERO	
Khédija VANPOUCHE-OUNIS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cyril BLANCHE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	C. COSENTINO	
Véronique TROCH	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lucas CHAREF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine CHAVONET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicolas REY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L. CHAREF	
Nicole RAYBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel CHAMPOUSSIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Jean-Pierre PEGLION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dominique CESARINI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Florence ARNOLD-RICCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Thierry GRIMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Brigitte SCOTTO-LOMASSESE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christian DUBOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

Objet : Frais croisés

La volonté de rationalisation des dépenses, de la Commune et du CCAS de Sospel conduit à une situation de mutualisation de moyens et de personnels partagés.

Ces opérations viennent, dans leurs impacts budgétaires et comptables, rendre moins lisible les comptes de chaque entité.

Considérant que, dans le cadre de la mutualisation des moyens entre la commune et le CCAS de Sospel, des biens immobilier et matériel de la Commune sont utilisé par le CCAS;

Considérant que, dans le cadre de la mutualisation des moyens entre la commune et le CCAS de Sospel, certains agents communaux sont appelés à intervenir pour le compte du CCAS, de même que certains agents du CCAS interviennent pour le compte de la commune ;

Considérant que les agents concernés sont rémunérés selon leur statut personnel tel qu'il est applicable au sein des organismes dont ils dépendent : Attaché territorial, adjoints administratifs, adjoints techniques et adjoints d'animation (animateurs périscolaires) et contractuel ;

Considérant que le principe d'universalité désigne le rassemblement en une seule masse de l'ensemble des recettes publiques sur laquelle doit s'imputer l'ensemble des dépenses publiques, sans contraction entre les recettes et les dépenses, au sein du compte administratif de la commune et du CCAS de Sospel ; que, pour atteindre cet objectif, il convient de faire apparaître en recettes et en dépenses les opérations liées au remboursement croisé des frais immobilier, matériel et du personnel ;

Considérant que le CCAS de Sospel convienne de rembourser à la Commune les frais forfaitaires relatifs aux biens immobilier et matériel utilisé pour son compte ; qu'un état détaillé des sommes dues, sera établi ;

Considérant que la Commune et le CCAS de Sospel conviennent de rembourser les frais de personnel relatifs aux agents intervenant pour leur compte ; qu'un état détaillé des sommes perçues, avec les charges sociales correspondantes, sera établi ;

Considérant que, pour permettre une prise en charge des titres de recettes et des mandats de paiement par la Trésorerie de Menton, il appartient conjointement au conseil municipal de Sospel et au conseil d'administration du CCAS de Sospel d'arrêter les sommes à rembourser au titre de l'exercice 2021 selon les montants définis ci-dessous :

Frais croisés relatifs aux biens immobiliers et matériel utilisé

	Dépenses		Recettes	
Commune de Sospel	0	62871	70873 Remboursement frais	500.00€
CCAS de Sospel Service AAD	500.00€	6287 Remboursement frais	7088	0

	Dépenses		Recettes	
Commune de sospel	0	62871	70873 Remboursement frais	500.00€
CCAS de Sospel	500.00€	62871 Remboursement frais	70873	0

Frais croisés de personnel

	Dépenses		Recettes	
Commune de Sospel	1227.00€	6218 Autre personnel extérieur	70841 Mise à dispo personnel facturé	11737.00€
CCAS de Sospel Service AAD	11737.00€	6287 Remboursement frais	7088 Autre produit activité annexes	1227.00€

Frais croisés de personnel

	Dépenses		Recettes	
Commune de Sospel	0€	6218	70841 Mise à dispo personnel facturé	14301.00€
CCAS de Sospel	14301.00€	6215 Personnel extérieur au service	7088	0€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

• **D'approuver**

- le principe du remboursement des frais forfaitaires relatifs aux biens immobilier et matériel utilisé par le CCAS pour l'exercice 2021 tels qu'ils sont exposés ci-dessus ;
- le principe du remboursement des frais croisés de personnel, ainsi que les montants pour l'exercice 2021 tels qu'ils sont exposés ci-dessus ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

Le Maire,

Votes		Commentaires
Pour	27	A l'unanimité des membres présents et représentés
Contre		
Abstention		